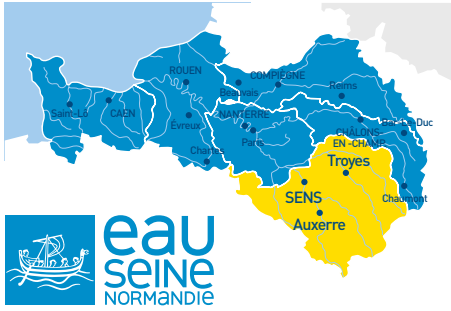




- 03 ACTEURS
Anticiper la réforme territoriale
- 04 AU FIL DE L'EAU
Améliorer l'accès à l'eau en Haïti



SEINE AMONT



En 2 mois

« Offrir un **nouveau souffle** pour la politique de l'eau dans les territoires »

Nous connaissons une réorganisation territoriale de grande ampleur. Ces bouleversements, souvent difficiles à mettre en oeuvre, peuvent représenter une véritable opportunité et offrir un nouveau souffle pour la politique de l'eau dans les territoires. C'est vrai pour les compétences liées à la GEMAPI, mais également pour l'organisation des compétences eau potable et assainissement. Plus que jamais, l'Agence de l'eau est aux côtés de ses partenaires locaux pour travailler à l'amélioration et à la préservation de la qualité de l'eau et peut les accompagner financièrement dans leur réflexion.

Francis Schneider,
DIRECTEUR TERRITORIAL SEINE-AMONT

En chiffre

1200

C'est aujourd'hui le nombre de **services publics** « eau et assainissement » sur le territoire Seine-amont



Saint-Père (89)

GESTION DE L'EAU et réforme territoriale

La réforme territoriale impacte la gestion de l'eau. Dès 2018, les collectivités devront se réorganiser et se répartir de nouvelles compétences. Points de vue d'experts.

David-Nicolas Lamothe est juriste associé du cabinet À Propos. Son métier : conseiller les collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Depuis quelques mois, son agenda est saturé. « *Entre le transfert de compétences des collectivités vers les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les missions d'assistance autour de la nouvelle compétence GEMAPI, on ne chôme pas* », confie-t-il. Lors du forum territorial de Sens, le 14 juin 2016, David-Nicolas Lamothe a présenté, de manière synthétique, le contexte réglementaire. Loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), loi MAPTAM (sur les métropoles et la modernisation de la vie publique), nouvelle compétence confiée aux communes sur le grand cycle de l'eau, défense contre les inondations... Autant de bouleversements réglementaires quasi simultanés qui font porter sur les



David-Nicolas Lamothe

regroupements de communes et d'agglomération l'entière responsabilité de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques ! « *Les collectivités ont besoin de savoir comment se réorganiser sans tout remettre en cause* », explique le juriste. Il se veut cependant rassurant : « *Tous les linéaires de cours d'eau ne relèvent pas de leur compétence. Les riverains restent respon-* »





→ *sables des berges qui sont sur leur propriété. La nouvelle compétence GEMAPI, associée, grâce à la loi NOTRe, à la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, va permettre de mieux relever les défis.* »

Francis Schneider, directeur territorial Seine-amont de l'Agence de l'eau, souligne également les vertus de cette évolution : « *Le changement d'échelle permet de concentrer les compétences sur des entités dont la taille permet des actions significatives. Une mairie isolée a souvent du mal à réaliser des travaux : le regroupement va permettre de gagner en efficacité tout en réalisant des économies d'échelle.* » Depuis mars 2016, les cinq schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) du territoire de Seine-amont ont été approuvés. Les regroupements intercommunaux sont en cours. « *En matière d'assainissement, nous allons passer, dans l'Yonne, de 200 services à 14 entités* », précise le directeur territorial, qui souligne que cette simplification doit faire émerger plus vite les projets et permettre une meilleure expression des besoins. Le tout, sans rompre avec la proximité du terrain. « *Vis-à-vis de la GEMAPI, conclut Francis Schneider, l'Agence de l'eau va aider les collectivités à lancer des études pour déterminer le meilleur type de gouvernance à mettre en place. Enfin, cette réorganisation est aussi l'occasion pour les collectivités, avec notre soutien, de lancer une étude complète de leurs réseaux eau potable et assainissement.* » ●



Morvan



Le point de vue de

FRANÇOIS SAUVADET,
président du comité de bassin Seine-Normandie

« Avec la GEMAPI, la prise en compte du risque inondation devient une responsabilité confiée aux communes ou à leurs regroupements »

Cela suppose une nouvelle organisation territoriale. Je souhaite que les élus soient largement informés, que les conseils municipaux débattent de ces questions et que les citoyens sachent qui doit faire quoi. D'autant que le changement climatique crée une pression supplémentaire : les inondations que l'on a connues en juin sur le bassin de la Seine seront hélas amenées à se reproduire. Ces enjeux concernent tous les acteurs, élus bien sûr, mais aussi usagers, industriels et agriculteurs. Le comité de bassin va s'investir aux côtés de l'Agence de l'eau pour que la nouvelle organisation territoriale tienne compte de notre histoire mais se projette aussi dans le futur, pour répondre aux enjeux de demain, à une échelle cohérente. Il faut faire de ce changement de responsabilité et de compétence une opportunité. L'objectif est d'avoir une vision globale adaptée au territoire, en lien avec les acteurs locaux et les usagers. On ne fera rien de grand sans l'implication des citoyens dans ce débat ».

À lire dans Confluence

CONFLUENCE
62 - Septembre 2016



Mémoire de l'eau

Le canal de Bourgogne : retour sur une construction mouvementée

La rubrique « Mémoire de l'eau » du dernier *Confluence* est consacrée à l'histoire du canal de Bourgogne. Pour témoigner, Philippe Ménager a été choisi sur proposition d'une liste d'experts présentée par la direction territoriale Seine-amont. Historien, bourguignon, passionné par le patrimoine de sa région, et donc des canaux, Philippe Ménager contribue depuis 10 ans à en faire la promotion à travers ses différents ouvrages et conférences.

Panorama

Écocitoyens

Dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'eau et Expédition 7^e Continent, deux étapes pédagogiques ont été organisées les 17 et 18 mai dernier, au lycée privé Sainte-Maure (10) et au lycée agricole La Barotte-Haute Côte-d'Or (21). Objectif : sensibiliser plus de 300 élèves à la pollution de nos rivières par les déchets plastique, notamment grâce à l'organisation d'une collecte de déchets dans la Seine et sur ses berges. À l'issue de cette opération, un engagement spontané des jeunes a émergé : la rédaction d'une charte écocitoyenne.



« Or bleu »

Le 27 mai dernier, Patricia Blanc, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a eu l'honneur de faire la connaissance de ses 178 filleuls de la 68^e promotion « Or bleu » du lycée privé Sainte-Maure (10). La protection de la ressource en eau ayant été en 2015 le fil conducteur des travaux des élèves, il était naturel que la promotion porte ce nom et que son blason symbolise le bien précieux qu'est l'eau.



Salon « Tech & Bio »

Organisé le 27 mai dernier à Aiserey (21) par les chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien de l'Agence de l'eau, cette édition régionale « Tech & Bio » avait pour objectif de valoriser les techniques alternatives en grandes cultures. L'événement a drainé un millier de visiteurs entre le village exposants, les visites, les conférences, les démonstrations de matériel et les ateliers.



Contrat global

Porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, le Contrat Global Armançon 2015-2019 a été signé le 9 septembre à Saint-Rémy (21) devant une centaine d'élus et en présence des co-signataires.





Forum territorial Seine-amont : ANTIICIPER LA RÉFORME

La loi NOTRe prévoit le transfert de compétences des communes aux intercommunalités dès le 1^{er} janvier 2018, et un changement d'échelle et de gouvernance pour les syndicats de rivières. Certains ont déjà largement pris les devants. Témoignages.

La table ronde qui a conclu le forum territorial du 14 juin 2016, à Troyes, a donné lieu à de multiples échanges avec la salle. Près de 140 participants, en particuliers des élus et des représentants de syndicats, ont manifesté un vif intérêt pour le sujet pourtant ardu de l'impact de la réforme territoriale sur la gestion de l'eau. Les toutes récentes inondations ont largement été évoquées, mais les interrogations portaient aussi sur la protection de la ressource, l'organisation de la gouvernance ou la nécessaire solidarité entre les territoires. Trois élus sont intervenus lors de cette table ronde, pour faire part de leurs retours d'expérience à l'assistance.

MARIE-LOUISE FORT,
député-maire de Sens, président de la
Communauté d'agglomération du Grand Sénonais

« Le regroupement a déjà montré son efficacité »

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté de communes du Sénonais a fusionné avec la communauté de communes du Villeneuvien pour donner naissance à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais : 27 communes et 59 500 habitants. Les inondations de juin 2016 ont démontré la pertinence de ce regroupement anticipé : nous avons mieux été en mesure de venir en aide aux petites communes rurales sinistrées. Nous avons d'ailleurs mis en place un pôle ruralité qui bénéficie d'un budget spécifique. Dès le 1^{er} janvier 2017, notre communauté d'agglomération devrait avoir la compétence totale en matière d'eau et d'assainissement, et nous faisons déjà de la gestion de milieux aquatiques, notamment au travers de l'entretien des rus. Cette réforme ne doit cependant pas permettre à l'État de se décharger de la lutte contre les inondations sur les communes.



© Guillaume Tixer



© Guillaume Tixer

NICOLAS JUILLET,
président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube

« Un grand service départemental capable de traiter le cycle complet de l'eau »

L'Assemblée générale élective du 18 mai 2016, qui a officiellement donné naissance à notre nouveau syndicat mixte ouvert, est le terme d'un processus initié par le schéma départemental de coopération intercommunal de 2012, qui nous avait alertés sur la nécessité de constituer un grand service départemental capable de traiter le cycle complet de l'eau. C'est aujourd'hui chose faite. Au 1^{er} janvier 2017, comme le prévoit le SDCI de l'Aube, les syndicats intercommunaux d'eau potable, d'assainissement collectif et de rivière seront dissous et nous transférerons intégralement toutes leurs compétences.



© Guillaume Tixer

Notre syndicat, qui représente cinq sous-bassins, dispose d'une vue globale sur la gestion de l'eau : assainissement, individuel ou collectif, protection des captages, préservation des milieux aquatiques, maîtrise d'œuvre et même déoustication. Notre taille nous permet aussi d'échanger utilement avec les départements voisins et de conclure des partenariats.

ÉRIC COQUILLE,
président du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon

« Une gouvernance unique à la bonne échelle hydrologique »

En décembre 2015, un unique syndicat mixte a été créé en lieu et place des trois syndicats de rivières du bassin de l'Armançon. Aujourd'hui, nous rassemblons une communauté de communes et 219 communes qui vont se regrouper au fur et à mesure qu'elles prendront la compétence GEMAPI. Nous aurons donc au moins une douzaine de communautés de communes au sein du syndicat. Depuis une dizaine d'années, le bassin de l'Armançon s'était constitué une bonne caisse à outils : CLE, SAGE, contrat global, PAPI... mais il nous manquait une gouvernance unique à l'échelle du bassin. Notre intention n'était pas d'anticiper sur la loi mais d'avoir une taille et une organisation cohérentes à l'échelle du bassin-versant. Nous sommes maintenant en mesure de préparer au mieux la gouvernance du syndicat par les communautés de communes qui le constitueront exclusivement au 1^{er} janvier 2018.



© Guillaume Tixer



Solidarité internationale : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU EN HAÏTI

Dans la région rurale du Plateau central, en République d'Haïti, des unités de traitement d'eau et d'assainissement ont vu le jour. Subventionné par l'Agence de l'eau depuis 2012, ce projet global rassemble l'association AquaOrbi et une collectivité du bassin Seine-amont : le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

En République d'Haïti, pays parmi les plus pauvres du monde, le service public de l'eau et de l'assainissement est quasiment inexistant. Si bien que 74 % de la population a recours régulièrement à des eaux non traitées pour subvenir à ses besoins en eau potable. L'association AquaOrbi, qui aide à la création d'entreprises indispensables à l'accès à l'eau et à l'assainissement, a fait d'Haïti l'unique bénéficiaire de son action depuis 2008. Le SIAEPA de Semur-en-Auxois, qui gère l'eau et l'assainissement collectif et non collectif sur 58 communes rurales de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien, a rejoint le projet pour participer à cette action de solidarité et de coopération internationale.

Une réflexion globale

« Nous ne voulions pas apporter un soutien uniquement financier mais surtout technique », raconte Frédéric Verrier, directeur du SIAEPA. En septembre 2012, les deux partenaires se rendent sur place afin d'en-



Slim Robert, haïtien formé devant une unité d'ultrafiltration

gager, à l'échelle d'un village, la mise en place d'une usine d'ultrafiltration de l'eau. Dans le même temps, un dossier d'aides est déposé à l'Agence de l'eau. En décembre 2012, le projet reçoit une subvention de 300 000 euros, soit 60 % du coût total du projet, estimé à 500 000 euros. « Depuis 2012, nous avons installé cinq unités d'eau potable et 20 latrines à compost. Notre objectif était de mener une réflexion globale

sur l'eau, ce qui passe, en plus de l'eau potable et de l'assainissement, par la mise en place de responsables locaux et l'établissement d'un business plan qui permette de dégager de la vente d'eau une marge suffisante pour financer la maintenance des installations », détaille Frédéric Verrier.

Un souci de pérennité

Le modèle économique mis en place a vocation à créer une autonomie de gestion des populations locales. « L'accent a été mis sur la formation – en France notamment – des Haïtiens au montage, à la maintenance et à l'entretien des unités et à la sensibilisation de tous aux pratiques d'hygiène », décrit Frédéric Verrier. Un comité de l'eau, composé de représentants des populations locales, a également été formé dans le but de gérer localement les installations ainsi que le modèle économique de vente de l'eau. « Le transfert technique est une vraie réussite, l'autonomie financière du service de l'eau local est plus lente mais nous y travaillons », conclut Frédéric Verrier. ●

Agenda

— Octobre —

CITÉ 89

Tous les deux ans se déroule le carrefour des échanges entre les élus, les responsables des collectivités et les entreprises de l'Yonne. L'Agence de l'eau, présente à chaque édition, sera une nouvelle fois au rendez-vous les 13 et 14 octobre prochain, à Auxerre (89).

— Novembre —

JOURNÉE TECHNIQUE DES ÉLUS DU BASSIN SEINE-AMONT

Organisée par la direction territoriale Seine-amont le 29 novembre prochain, au LEGTPA Auxerre-Venoy (89), cette journée technique aura pour thème : « Évolution de la réglementation sur l'assainissement : quelles conséquences pour les collectivités ? ». L'occasion pour les participants de faire le point sur les systèmes d'assainissement collectif et installations d'assainissement non collectif.

— Décembre - Janvier —

DEUX SIGNATURES DE CONTRAT GLOBAL

- Le 2 décembre aura lieu la signature du contrat global Yonne Moyenne (2016-2018) à Auxerre (89), précédée d'une visite de terrain.
- Le 19 janvier 2017 aura lieu la signature du contrat global Loing en Gâtinais à Châlette-sur-Loing (45), précédée elle aussi d'une visite de terrain.



**eau
seine
NORMANDIE**

seine-amont

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public du ministère de l'Environnement. Lettre territoriale Seine-amont. **Directrice de la publication** : Patricia Blanc. **Directeur territorial** : Francis Schneider. **Chargée de communication** : Sophie Pajot. **Rédaction** : Camille Aulas, Guillaume Tixier. **Conception, conseil, réalisation** : CITIZENPRESS. **Impression** : Advence.

